



DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017
Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Débat préalable au vote du Budget Primitif 2017

RAPPEL JURIDIQUE

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (et à la loi ATR - art. 11) prévoit dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique pour éviter que la délibération sur le budget soit entachée d'illégalité et annulée.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel.

Il permet au comité syndical d'être informé sur la situation financière de la collectivité, et de discuter sur les orientations budgétaires pour l'exercice concerné.

CONTEXTE ECONOMIQUE

Le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2017 du Syndicat Mixte des Transports se déroule dans un contexte particulier comme l'année précédente.

En effet, les ressources venant de l'Etat ne sont pas en augmentation du fait de la nécessité d'optimiser les dépenses publiques.

De plus, la loi de finances pour l'exercice 2016 a relevé le seuil des salariés des entreprises redevables au versement transport.

Le Syndicat Mixte des Transports continue sa lancée dans sa gestion rigoureuse des finances publiques.

Dans ce contexte, il poursuit sa promotion d'un service public efficient, tout en contrôlant de façon optimale les dépenses.

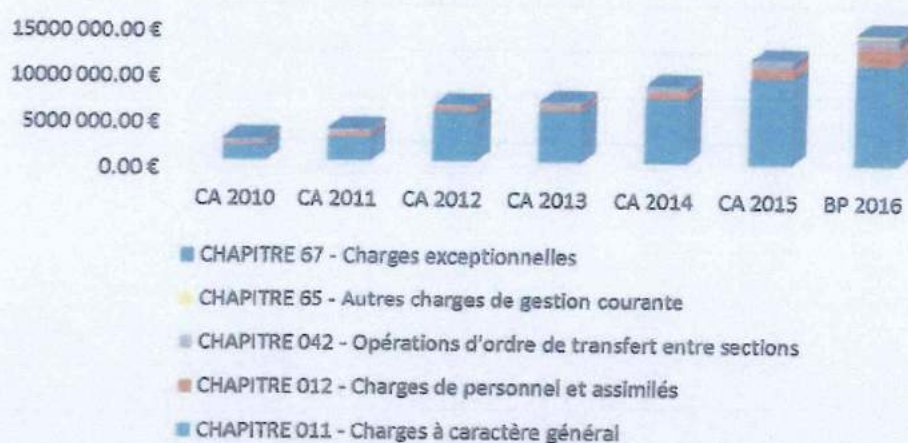
ANALYSE RETROSPECTIVE

Section de Fonctionnement

En **dépenses** de Fonctionnement, le Syndicat Mixte des Transports a connu une évolution maîtrisée de celles-ci.

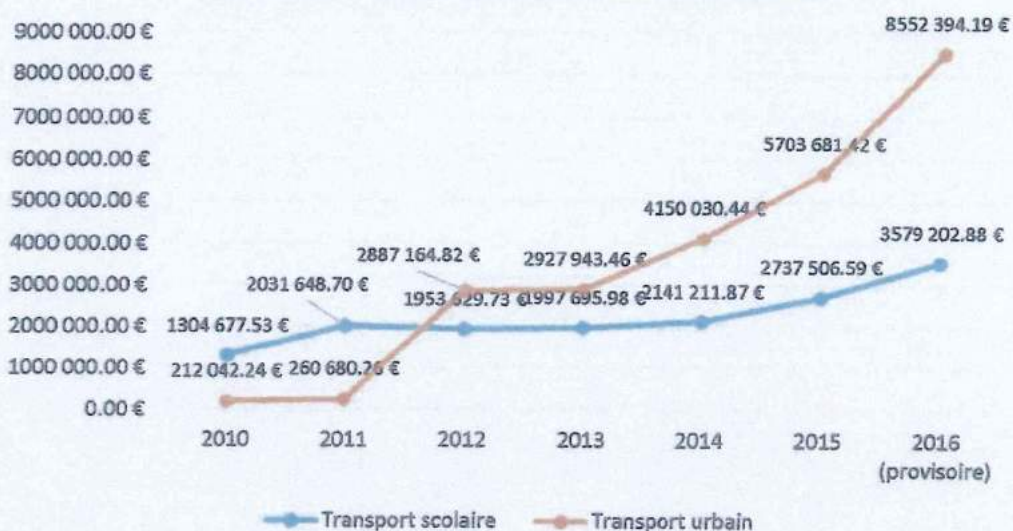
L'évolution par chapitre ces 6 dernières années se présente de la manière suivante :

Evolution des dépenses de Fonctionnement



Les dépenses effectuées pour le transport urbain et scolaire de 2010 à 2016 se présentent comme suit :

Mandatement du Transport de 2010 à 2016

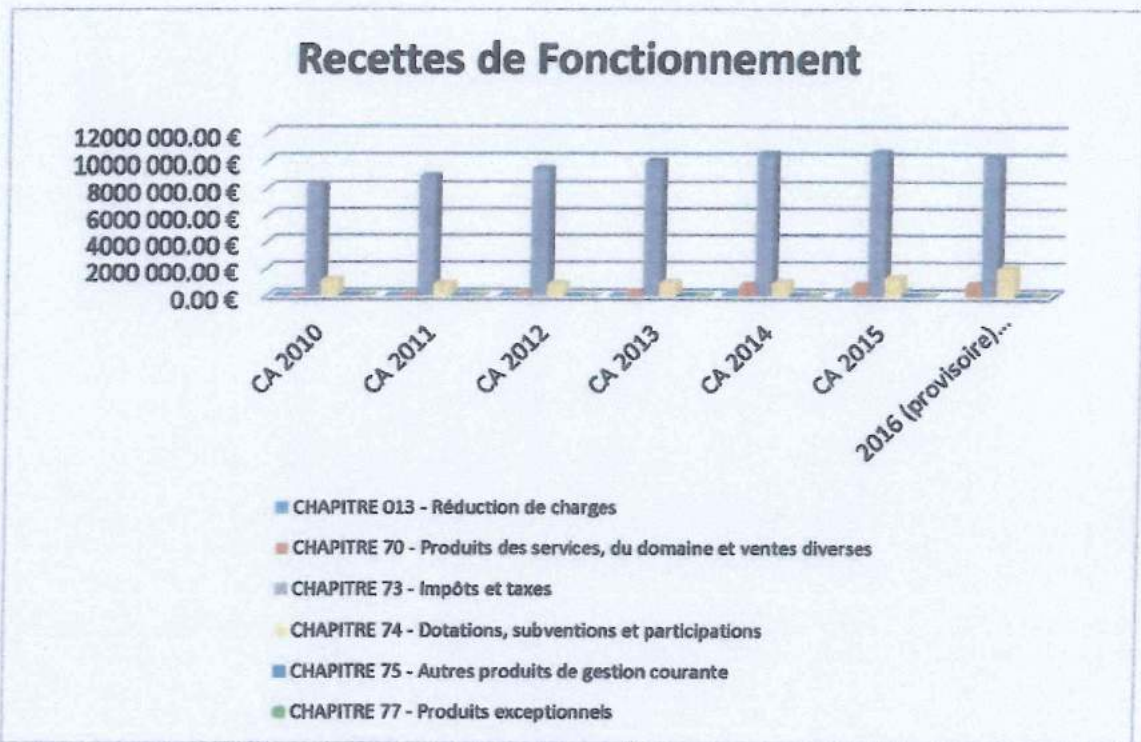


Les mandats durant l'exercice 2016 (avant pointage définitif) avoisinent les montants suivants :

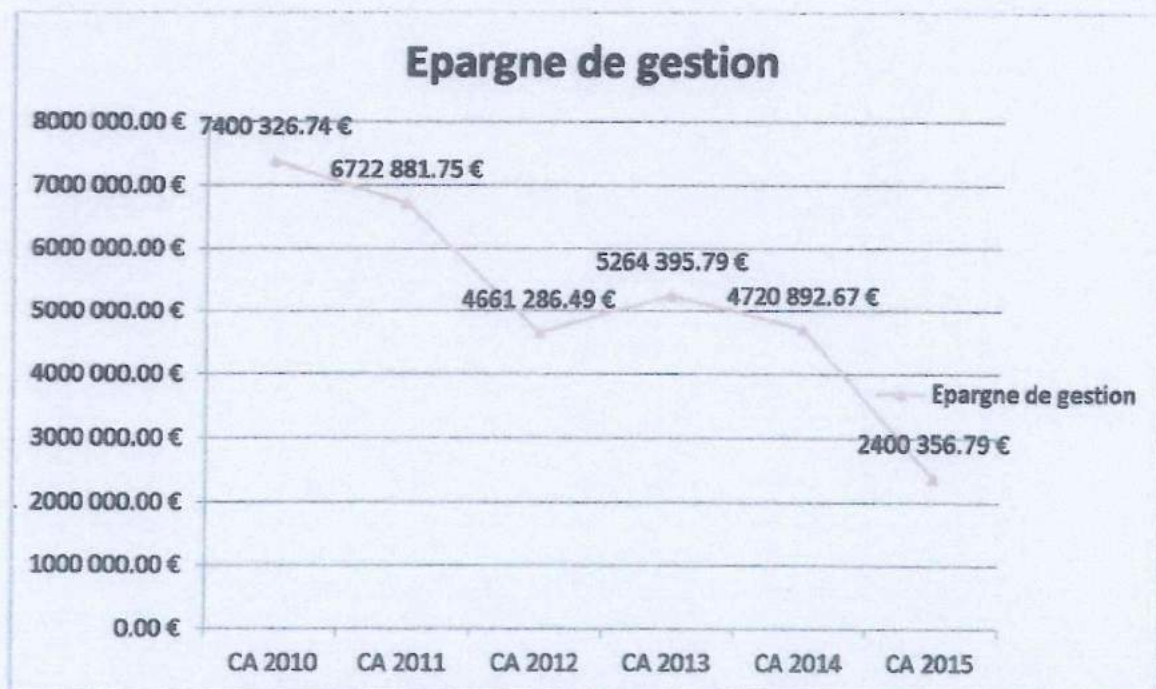
Transport urbain et scolaire en 2016 (avant vote du Compte Administratif)



Les **ressources** (hors report) du Syndicat Mixte des Transports ont évolué ces 6 dernières années de la manière suivante :



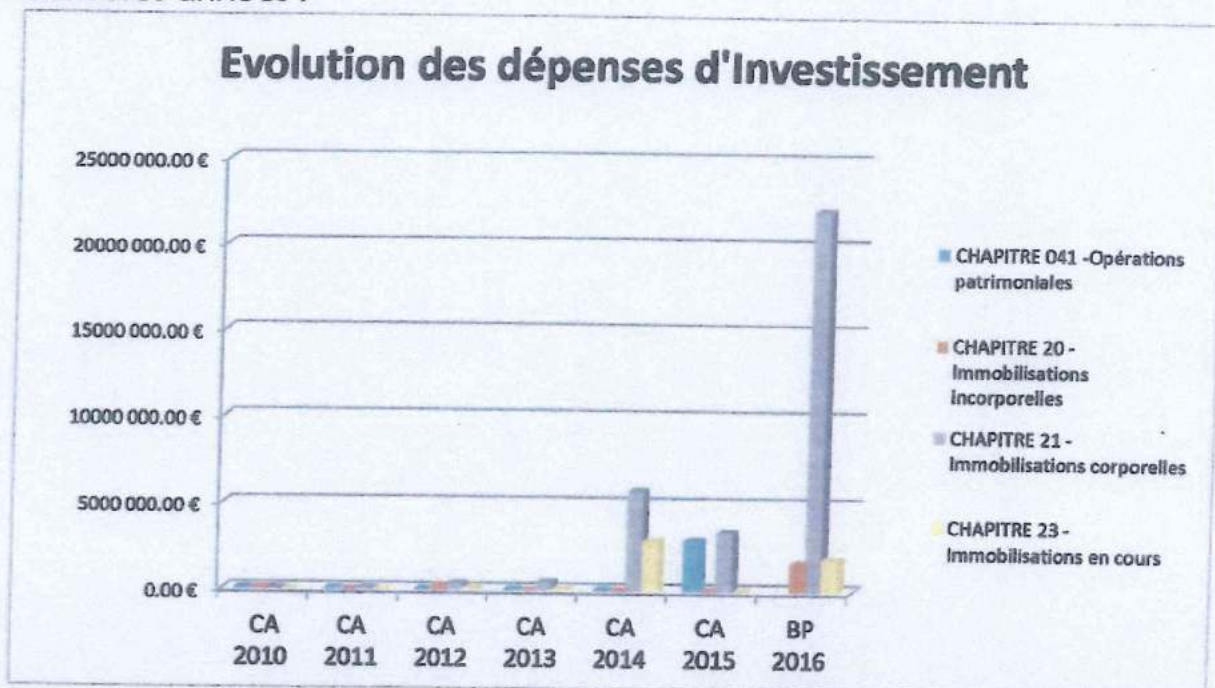
La stabilisation de l'épargne de gestion (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) a permis de financer l'investissement durant toutes ces années :



L'accent est bien mis sur une gestion et un contrôle optimal des dépenses.

Section d'Investissement

Les **dépenses** en Investissement ont connu une bonne évolution ces 6 dernières années :

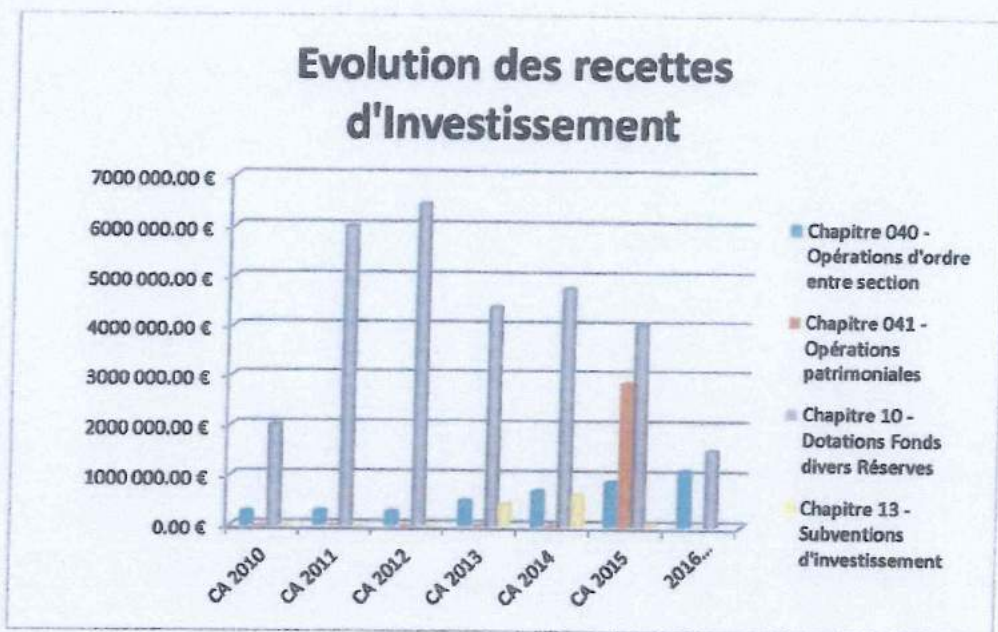


L'année 2016 a été une année où le Syndicat Mixte des Transports a franchi encore de nouvelles étapes :

1. La poursuite de l'identification des bus urbains et scolaires
2. La mise en place du Schéma Directeur d'Accessibilité
3. L'acquisition de nouveaux bus dont un bus électrique
4. L'implantation d'abribus sur le territoire
5. L'implantation de poteaux d'information voyageurs
6. La mise en place des navettes à Jarry et à l'aéroport
7. La poursuite de l'adhésion à l'association AGIR pour un accompagnement technique efficace dans les dossiers en cours
8. La poursuite de l'organisation du transport scolaire sur le nouveau périmètre du Syndicat Mixte des Transports
9. La continuité du service de transport urbain étendu au périmètre de la Communauté d'agglomération de la RIVIERA DU LEVANT

La satisfaction des besoins de chaque commune se situant dans le nouveau périmètre du Syndicat Mixte des Transports a été une priorité.

L'évolution des **recettes** (hors report) de la section d'investissement est présentée dans le graphique ci-dessous durant les 6 dernières années :



L'endettement

Les fonds propres du Syndicat Mixte des Transports lui permettent d'assurer ses dépenses en Investissement.

Le Syndicat Mixte des Transports n'est donc pas concerné par l'endettement à ce jour.

PROJETS DE L'EXERCICE 2017

Est présenté lors de ce Débat d'Orientation Budgétaire les grandes lignes de dépenses prévues pour l'année 2017.

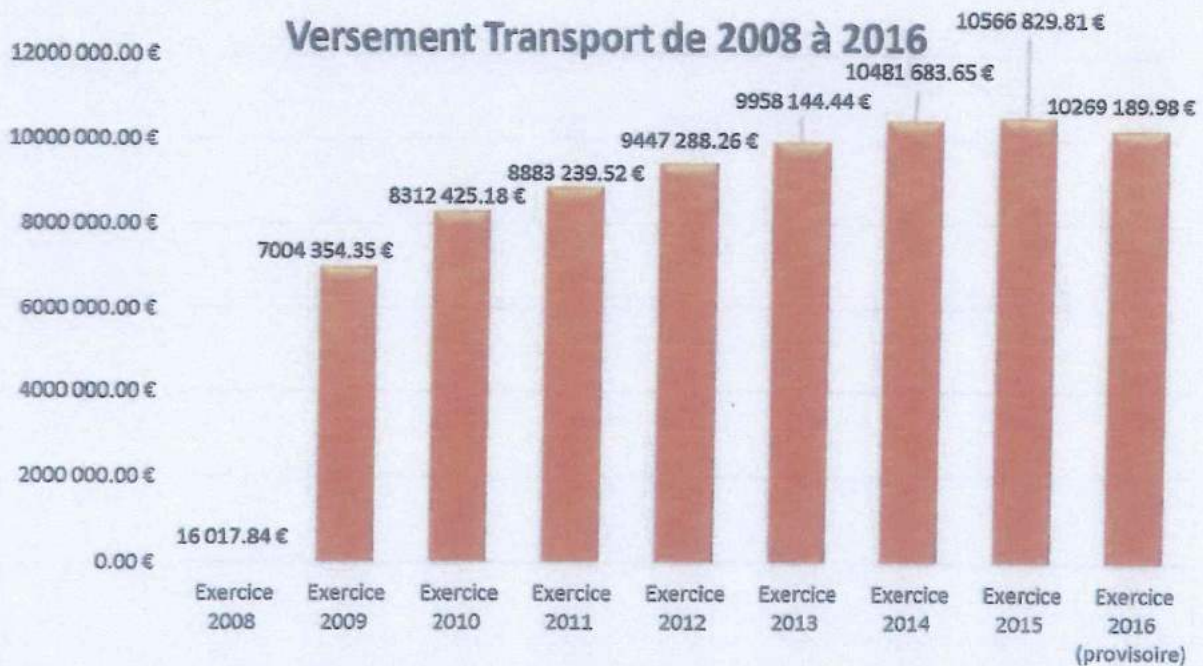
Outre la participation des collectivités membres, trois éléments constituent les principales ressources du Syndicat Mixte des Transports soient :

- ❖ Le versement transport ;
- ❖ La DGD (Dotation Générale de Décentralisation) ;
- ❖ La participation des usagers du transport scolaire et du transport urbain

Le Versement Transport est la principale source de recette du Syndicat Mixte des Transports. Il est lié à la conjoncture économique.

De plus, l'article 15 de la Loi de finances 2016 a relevé le seuil des entreprises redevables. Elles sont assujetties lorsqu'elles emploient au moins 11 salariés (article L2531-2 du CGCT).

La perception du versement transport pour les entreprises de la Communauté d' Agglomération de la Riviera du Levant devrait débuter au 1^{er} janvier 2017. Cette taxe a pour but de financer le transport public et la mobilité durable. L'évolution du Versement Transport depuis la création du Syndicat Mixte des Transports est le suivant :



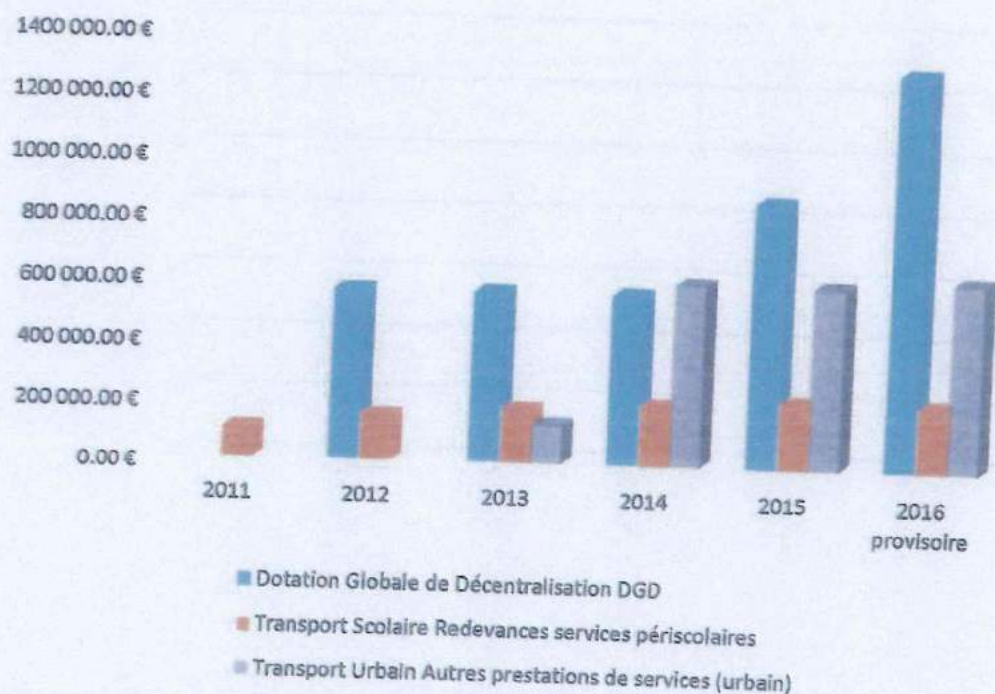
Afin de faire face aux différentes dépenses à prévoir sur tout le périmètre du Syndicat Mixte des Transports (territoire des communautés d'agglomération de CAP EXCELLENCE et de la RIVIERA DU LEVANT), il est indispensable

d'augmenter le taux du Versement Transport, qui est de 1% depuis 2008, à **1,5%**.

De plus, cela est nécessaire du fait de la forte baisse de l'épargne de gestion ces deux dernières années et de la baisse enregistrée suite au relèvement du seuil des entreprises redevables.

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 provisoire |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|
| Dotation Globale de Décentralisation | | 554 994.68 € | 554 994.68 € | 554 994.68 € | 864 230.32 € | 1 286 474.47 € |
| Transport Scolaire | 102 433.41 € | 149 533.27 € | 177 255.68 € | 197 923.44 € | 215 535.96 € | 214 374.16 € |
| Transport Urbain | | | 127 241.01 € | 593 830.18 € | 592 423.99 € | 618 313.26 € |

Les autres ressources (hors participation des collectivités membres et Versement Transport) du Syndicat Mixte des Transports se ventilent de la manière suivante :



Le Syndicat Mixte des Transports propose pour **l'année 2017** les orientations suivantes :

La priorité sera donnée en 2017 à l'acquisition de nouveaux locaux (l'emprise foncière pour des nouveaux locaux afin d'assumer les différentes missions accordées au Syndicat Mixte des Transports.

Cette acquisition est nécessaire du fait que nous aurons de plus en plus de personnel, vu le développement du Syndicat Mixte des Transports, et dans l'objectif de respecter les conditions de travail des agents.

De plus, nous sommes une collectivité territoriale qui connaît de l'ampleur ce qui implique une identité sur le territoire.

✚ LE TRANSPORT URBAIN ET LE TRANSPORT SCOLAIRE



Pour ce qui est du transport urbain, trois contrats existent :

- La première concerne une Délégation de Service Public (DSP) pour les territoires des Aymes, Baie-Mahault, Gosier jusqu'au 31/01/2017 ;
- La seconde est un marché pour la ville de Pointe-à-Pitre jusqu'au 31/01/2017 ;
- La troisième un marché de transport urbain sur le territoire de la Désirade ;

Une Délégation de Service Public (DSP) pour les territoires des Aymes, Baie-Mahault, Gosier et de Pointe-à-Pitre doit débuter au 1^{er} février 2017.

Le Syndicat Mixte des Transports détient toujours le transfert de la convention de délégation de service public (convention financière relative à la baisse des prix) sur les territoires de Saint-François et de Sainte-Anne.

Concernant la billettique urbaine, le Syndicat Mixte des Transports gère un marché passé avec la Centrale d'Achat du Transport public et UBI TRANSPORTS qui concerne également le transport scolaire.

L'accent sera également mis sur la révision du PDU pour l'ensemble du territoire, dans l'objectif de la réalisation d'abribus, de la création de hubs et de parking-relais...

Le Syndicat Mixte des Transports a mis en place le déplacement d'une équipe opérationnelle et mobile de contrôleurs urbains et scolaires sur le territoire.

Les volontaires du service civique seront toujours impliqués dans ce secteur d'activité ainsi que les contrôleurs pour une bonne efficacité du service.

Le Syndicat Mixte des Transports gère les marchés publics de transport scolaire sur tout son territoire.

Les ordres de grandeur du service sont les suivants :

| | Montants |
|---|------------------------|
| Transport urbain : | 14 645 399.39 € |
| Marché de PAP - fin 31/01/2017 - Avec prévision part variable incluse | 674 386.03 € |
| DSP(B-M;Abymes;Gosier) hors compensation | 95 540.36 € |
| DSP(B-M;Abymes;Gosier) Compensation - Base janvier 2016 | 41 000.00 € |
| DSP (B-M ; Abymes ; Gosier ; P-A-P) | 10 634 473.00 € |
| Marché transport urbain Ste-Anne/St-François | 3 200 000.00 € |
| Marchés transport scolaire en cours - Prévision : | 3 869 841.53 € |
| Marchés SMT | 3 054 940.16 € |
| Marchés transférés | 814 901.37 € |
| Projet pilote navette maritime : | 200 000.00 € |
| Etude maritime | 200 000.00 € |

| <i>(Suite)</i> | | Montants |
|---|--|----------------|
| Développement durable : | | 1 300 000.00 € |
| Bus articulés | | 1 000 000.00 € |
| La mise en place de vélos en libre-service dans les communes en compatibilité avec la billettique - Projet pilote | | 300 000.00 € |
| Mise en fonctionnement de la billettique urbaine et scolaire | | 500 000.00 € |
| Portail internet et développement du paiement en ligne | | 20 000.00 € |
| Etude TCSP | | 200 000.00 € |
| Schéma directeur d'accessibilité en tenant compte de la Communauté d'agglomération de la RIVIERA DU LEVANT | | 20 000.00 € |
| PDU ; diagnostic et nouveau périmètre | | 200 000.00 € |
| Installation de poteaux, d'abribus et de mobiliers urbains | | 400 000.00 € |
| hubs et parking-relais | | 1 500 000.00 € |
| Poursuite du graphicaage du réseau sur l'ensemble du nouveau périmètre | | 250 000.00 € |
| Informatique (logiciels de graphicaage) | | 200 000.00 € |

↳ L'INFORMATIQUE

Une analyse sur les logiciels permettant de promouvoir au mieux le développement du service dans le périmètre du Syndicat Mixte des Transports est lancé : logiciel de transport, du courrier...

L'étude de l'infrastructure informatique du Syndicat Mixte des Transports conduit vers des travaux d'optimisation à effectuer.

Les dépenses à envisager concerneront toujours l'amélioration du système informatique, le renouvellement et l'acquisition de nouveaux matériels.

Les ordres de grandeurs du service informatique se présentent de la façon suivante :

| | Montants |
|--|-------------|
| Matériels informatiques | 4 000.00 € |
| Autres matériels informatique et logiciels | 10 000.00 € |
| Aménagement de la baie informatique | 10 500.00 € |
| Licence Windows Server Standard 2012 | 1 800.00 € |
| Borne Wifi WatchGuard | 1 800.00 € |
| Téléphonie IP | 16 000.00 € |
| Sécurité Système d'information | 3 000.00 € |

✚ LA COMMUNICATION

Plusieurs actions à l'initiative des élus seront engagées :

✓ *Evènementiel :*

Plusieurs évènements peuvent être utilisés afin de favoriser le développement du transport par bus (diminuant ainsi l'émission du gaz à effet de serre) :

- Journée nationale du transport (19 septembre) ;
- Journée de la sécurité routière (19 octobre) ;
- Des opérations occasionnelles comme, la Fête des mères

L'estimation de ces manifestations avoisine à ce jour environ 45.000,00 €

✓ *Actions sur le terrain :*

Elles peuvent se résumer par :

- Des enquêtes de satisfaction ayant pour but d'identifier les axes d'amélioration du service ;
- Des distributions de goodies (petits cadeaux avec le logo du Syndicat Mixte des Transports : autocollants, casquettes, tee-shirts...);
- Des dépliants de présentation du Syndicat Mixte des Transports ...

✓ *Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) :*

Cette utilisation passe par exemple par le développement du site du Syndicat Mixte des Transports, voire par la création d'une page Facebook, twitter, la redynamisation du message d'accueil à hauteur de 4.000,00 €

✚ LE DEVELOPPEMENT DURABLE



Le Syndicat Mixte des Transports poursuit son implication dans la réduction de l'empreinte carbone.

Le Syndicat Mixte des Transports maintient sa démarche de contrôle de ses dépenses et ses consommations de fluides pour une bonne sobriété énergétique.

L'envoi des éléments du comité syndical par voie électronique sera priorisé en 2017.

Il en sera de même cette année pour les actes administratifs, le passage au « tout dématérialisation » des pièces comptables avec la Trésorerie.

L'utilisation de l'intranet est effective pour une bonne maîtrise du stock de feuilles de papier.

↳ LE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT

Afin de développer le transport urbain, le Syndicat Mixte des Transports peut envisager d'allouer une subvention ayant pour objectif de promouvoir le transport sur son territoire.

En effet, une subvention a été accordée au SDIS en 2016 pour 3.000,00 €
Etait prévu au Budget Primitif 2016 la somme de 100.000,00 €

Le Syndicat Mixte des Transports détient le réseau KARU'LJS.

Dans le but de favoriser l'insertion par des actions à dimension citoyenne, une aide pourrait être apportée à une entreprise d'insertion afin notamment de promouvoir le transport sur le territoire.

Dans ce cadre, des missions peuvent être confiées comme :

- *L'entretien du mobilier urbain ;*
- *L'entretien des espaces mobilisés pour le réseau du transport urbain...*

Le public visé dans ces actions de citoyenneté est :

- *Jeunes en difficulté ;*
- *Jeunes démunis ;*
- *Jeunes en échec scolaire...*

Une convention sera établie entre le Syndicat Mixte des Transports et la société afin de bien finaliser et encadrer les actions à mener.

Ainsi en 2017, dans l'enveloppe des subventions, 80.000 € pourront être consacrés à l'action citoyenne.

↳ L'ADMINISTRATION

Les orientations en matière de ressources humaines visent à étoffer l'effectif qui est indispensable, afin de répondre au mieux aux besoins du transport sur l'ensemble du périmètre.

Donc le renforcement de l'équipe spécialisée est priorisé.
L'objectif visé est le changement de la strate démographique du Syndicat Mixte des Transports.

Le Syndicat Mixte des Transports, en 2016, a mis l'accent sur l'action sociale grâce à son adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale). La cotisation par agent actif est de 201,45 € en 2017.

Concernant la formation des agents, la collectivité étant adhérente au CNFPT, les formations sont gratuites.

Pour ce qui est des formations spécifiques au transport, la collectivité étant membre de l'AGIR, elle devrait pouvoir bénéficier de ses prestations.

Le renforcement prioritairement de l'encadrement est toujours d'actualité. Il passe par le recrutement en externe ou par détachement de personnel avec les collectivités membres.

La maîtrise de la masse salariale dans un contexte de restriction budgétaire est toujours recherchée.

Le service des marchés publics prévoit le lancement de plusieurs marchés :

- ✓ La réalisation d'abribus ;
- ✓ La révision du PDU sur le périmètre du Syndicat Mixte des Transports ;
- ✓ Marché de mise en place du système d'information des voyageurs
- ✓ Elaboration d'une nouvelle Délégation de Service Public (transport urbain) ;
- ✓ Marché informatique ;
- ✓ Exploitation des services de transport public routier urbain sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant...

Des marchés ont déjà été lancés en 2016 tels que :

- ✓ Les titres de transport et prestations hôtelières ;
- ✓ La location de véhicules de service ;
- ✓ Les prestations juridiques.
- ✓ Marché de transport urbain de voyageurs à vocation partiellement scolaire sur le territoire de la Désirade ;

D'autres marchés ont pris fin :

- ✓ Marché de prestation de service de transport urbain de voyageurs sur le territoire de Pointe-à-Pitre car cette commune est intégrée dans l'élaboration d'une nouvelle Délégation de Service Public (transport urbain) ;

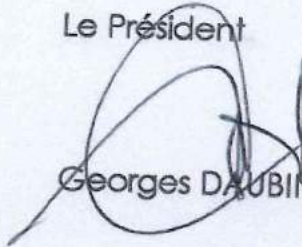
Je laisse à présent place au débat et à ceux qui le souhaitent d'intervenir.

Ensuite, comme il est d'usage, nous délibérerons pour prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017.

Je vous remercie de votre attention.

Baie-Mahault, le **17 FEV. 2017**

Le Président


Georges DAUBIN

